



COMMENTAIRES DU CPQ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2021-2022 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FÉVRIER 2021

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada.

1^e trimestre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. DES FONDAMENTAUX DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET DES RISQUES	2
1.1 INCERTITUDE SANITAIRE	3
1.2 RISQUES D'UNE REPRISE EN K	3
1.3 RÔLE STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT	5
RECOMMANDATION 1 - Maintenir et bonifier un ensemble de mesures d'aide pour donner aux entreprises le temps de s'ajuster à leur nouvelle réalité économique et commerciale	6
RECOMMANDATION 2 - Améliorer les conditions d'affaires et d'investissement, notamment pour accélérer la reprise des secteurs stratégiques :	8
RECOMMANDATION 3 - Faire de la lutte aux changements climatiques un axe économique favorable à l'investissement, à la compétitivité des entreprises et à la croissance des PME :	8
RECOMMANDATION 4 - L'État doit jouer un rôle stratégique à court et long terme, car son action est essentielle à la relance :	9
2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST EN PLEINE TRANSFORMATION, LES BESOINS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL HUMAIN SONT GIGANTESQUES	10
RECOMMANDATION 5 – Investir dans le capital humain :	11
3. L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE POUR UNE ÉCONOMIE PLUS PRODUCTIVE ET PLUS INNOVANTE	13
3.1 INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE : IL FAUT PASSER À UN AUTRE NIVEAU	13
3.2 DANS LE DOMAINE DES SERVICES, L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE PROGRESSE ENCORE LENTEMENT	14
3.3 IL FAUT POSITIONNER LES CHAMPIONS QUÉBÉCOIS SUR LE MARCHÉ MONDIAL	14
RECOMMANDATION 6 - Miser sur l'innovation et l'intégration technologique	14
4. L'ÉTAT DOIT SE MODERNISER ET DEMEURER RESPONSABLE	15
4.1 LES DETTES EXCESSIVES SONT SOURCES D'INSTABILITÉS	15
4.2 LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA PERSPECTIVE DE RÉDUIRE LA DETTE RESTENT PARMIS LES PRÉCEPTES D'UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE	16
4.3 L'ÉTAT DOIT RESTER ENGAGÉ DANS SA MODERNISATION	17
4.4 STABILISATION DES FINANCES PUBLIQUES EN PORTANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ	17
RECOMMANDATION 7 - Soutenabilité des finances publiques et rôle stratégique de l'état	18
CONCLUSION	19

INTRODUCTION

Depuis mars 2020, la pandémie de Covid-19 a mené à l'adoption de mesures sanitaires strictes et à des restrictions inédites sur l'économie mondiale. Les gouvernements canadiens et québécois ont été très réactifs pour éviter les dégâts d'un effondrement socio-économique et mettre en place les dispositifs favorables à une relance de l'activité. C'est sans aucun doute ce qui a permis la remontée des principaux indicateurs économiques après le choc du second trimestre de l'année 2020. Cette remontée est encourageante, mais elle est financée par des déficits assez importants.

Le CPQ reconnaît dans l'ensemble de l'action économique menée jusqu'ici par le gouvernement du Québec une orientation dans la bonne direction. Cependant, la visibilité des acteurs économiques reste faible sur l'évolution de la crise et le risque qu'est celui d'investir pour maintenir leurs opérations est toujours élevé. De plus, le caractère exceptionnel des mesures de soutien laisse les gouvernements devant la délicate situation de les retirer en comptant sur la capacité retrouvée des entreprises à porter leur viabilité et leur croissance. Ainsi, pour dépasser les incertitudes et les fragilités économiques, comme pour réduire la dette publique, la compétitivité et la croissance de la productivité doivent bénéficier de stimuli exceptionnels, agissant autant sur les actifs matériels qu'immatériels.

Le CPQ place au premier rang des priorités le développement du capital humain, tant actuel que futur, et le rattrapage en matière d'intégration technologique et de virage numérique, tout en s'assurant que la relance économique participe à l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux du Québec. La recette ne présente rien de magique : c'est plutôt dans le caractère musclé des mesures de politique économique que l'on peut espérer les signaux assez clairs pour permettre d'enclencher les décisions d'investissement et la mobilisation des acteurs économiques autour d'un mouvement généralisé de création de valeur et de productivité. Il s'agit ainsi de combiner des mesures de relance à court terme répondant à des urgences à des mesures s'inscrivant dans une perspective de plus long terme.

Pour pouvoir compter sur la croissance des revenus autonomes face à la détérioration de la situation des finances publiques et la croissance du poids de la dette, le gouvernement du Québec doit miser sur des mesures qui améliorent les conditions d'affaires et d'investissement des entreprises et dopent l'entrepreneuriat, la productivité, l'innovation, l'investissement privé et la vitalité des économies régionales et locales.

Il ne faut par ailleurs pas perdre de vue le défi démographique qui nous attend. Il est bon de rappeler que le nombre de personnes de 75 ans et plus va plus que doubler au Québec d'ici vingt ans. En 2040, au Québec, il y aura près de 1 350 000 personnes de plus de 75 ans, alors qu'il y en a environ 650 000 aujourd'hui.

Les recommandations du CPQ énoncées dans ce mémoire cherchent à compléter les mesures de politique économique avancées au cours des derniers mois ou à mieux marquer ce qui lui apparaît prioritaire. Ces recommandations se concentrent sur :

- 1) Un regain de productivité assez musclé pour replacer l'économie sur un nouveau sentier de croissance avec :
 - Des ambitions augmentées pour le développement du capital humain dans un contexte de transformation majeure du marché du travail ;
 - Une extension de l'automatisation/robotisation et l'intégration des technologies numériques, dans le secteur des biens comme dans celui des services, dans le secteur privé, comme dans le secteur public ;
 - L'entrepreneuriat et l'innovation pour la vitalité de l'économie et l'ajustement des secteurs d'activités aux nouvelles conditions de marché.

- 2) Un soutien gouvernemental mobilisateur et adapté à la réalité des différents secteurs étant donné l'impact inégal de la pandémie selon la nature des activités. Cet appui doit inclure le rôle que peuvent jouer les approvisionnements de l'État.

- 3) La soutenabilité des finances publiques et une action toujours plus stratégique de l'État
 - Une modernisation tangible de l'action et de l'appareil gouvernemental
 - Le maintien des mécanismes de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

1. DES FONDAMENTAUX DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET DES RISQUES

Personne ne peut aujourd'hui pleinement mesurer l'ampleur de la crise, ses conséquences sur les comportements économiques et sur l'élan que prendra la relance. Les répercussions de la pandémie varient d'un secteur à l'autre, mais elles restent globales avec des effets en cascade sur l'ensemble du système socio-économique.

La relance va devoir être opérée malgré une multitude de risques interdépendants – Malgré la proactivité du Québec et des multiples mesures économiques lancées au cours des derniers mois, l'incertitude sur l'étendue et la durée de la pandémie reste élevée.

Dans ce contexte, avec, d'un côté, les entreprises ne disposant que de très peu de visibilité sur leurs conditions d'affaires et, de l'autre, les autorités sanitaires exerçant une prise en main importante sur l'économie en présence d'un état d'urgence, le CPQ croit que la place et le rôle de l'information doivent être accentués avec une bonne communication des plans économiques

et sanitaires clairs et réalistes, en faveur d'une plus grande prévisibilité et de la mobilisation et l'adhésion des acteurs socio-économiques.

Plusieurs risques pèsent sur la relance. Au premier chef, des aspects liés à l'évolution sanitaire et également ceux liés à une reprise en K et à une moindre ouverture sur les marchés internationaux.

1.1 INCERTITUDE SANITAIRE

Malgré les espoirs des vaccins, et même de possibilités d'un traitement, l'émergence possible de variantes virales et la contagiosité de la COVID-19 ne permettent pas actuellement une évaluation sérieuse du moment où la crise sanitaire prendra fin, alors que les capacités hospitalières sont également à risque dans le contexte où la succession de vagues n'est pas exclue des scénarios épidémiologiques. Le relâchement des mesures barrières pourrait ne pas être définitif avant 2022. Tout ceci impacte la productivité, les coûts, les liquidités et les marges des entreprises. Ceci pourrait également essouffler la confiance des entreprises et peser sur leur propension à investir.

Les enjeux reliés au dépistage et à la vaccination conditionneront également le rythme de la reprise de l'activité particulièrement dans certains domaines. Le gouvernement devrait ainsi assurer la disponibilité élargie de tests, en particulier les tests rapides, et leur utilisation optimale. La disponibilité d'équipement de protection est également un facteur essentiel pour la poursuite et/ou la reprise des activités économiques. Le gouvernement doit s'assurer de mettre le secteur privé à contribution dans sa démarche afin d'accélérer le processus de dépistage et de vaccination.

Selon plusieurs organismes internationaux, les pandémies représentent maintenant la menace numéro un sur l'économie mondiale. Cela pourrait nous inspirer dans le futur pour des recommandations visant à assurer davantage de résilience face à cette situation.

1.2 RISQUES D'UNE REPRISE EN K

La cohésion avec laquelle les secteurs d'activité et les régions vont s'ajuster aux nouvelles conditions économiques va être déterminante dans la réussite du redécollage. Cependant, la situation des entreprises aux reins plus solides avec de bonnes capacités financières, technologiques et d'adaptation pourrait contraster avec celles moins en mesure de renouveler leur modèle d'affaires ou celles davantage affectées par les différentes mesures sanitaires imposées.

Les projets d'investissement pour l'année 2021 dépendront de la situation sanitaire et des perspectives à court terme, alors que bon nombre d'entreprises resteront concentrées sur le maintien de leur santé financière tandis que d'autres investiront avec prudence, tant que

l'incertitude économique brouillera la rentabilité et la qualité des projets. D'autres aussi se voient propulser par de nouvelles opportunités.

Une activité économique en K était un schéma déjà perceptible avant la crise, notamment du fait des profils technologiques divergents selon les entreprises, les activités ou les régions. La crise a définitivement précipité ce mouvement et bousculé les modèles d'affaires conventionnels dans une reprise en K avec des entreprises qui rebondiront et d'autres dont la stagnation pourrait être fatale à leur survie.

Protéger la propension des entreprises à opérer, à se relever et à investir reste essentiel pour éviter un recul du potentiel économique du Québec. La fermeture d'un certain nombre d'entreprises est à envisager à court terme avec le prolongement de la crise. Les données sur les faillites d'entreprises n'ont heureusement pas bondi en 2020, mais il faut évidemment rester attentif : les taux d'insolvabilité commerciale pourraient augmenter en 2021¹. Des liquidités ont été rendues disponibles pour les secteurs les plus durement touchés et de nombreuses procédures de recouvrements ont été retenues dans le contexte de la crise. L'arrivée à échéance de certaines mesures d'urgence avec pour plusieurs entreprises un niveau d'endettement augmenté pourrait se traduire par une issue fatale pour de nombreuses entreprises.

Même si le processus de *destruction créatrice* est un des éléments à prendre en considération faisant partie d'une croissance économique durable, le maintien d'un tissu entrepreneurial robuste dans toutes les régions et d'entreprises qui se trouvaient rentables avant la crise est essentiel.

Dans certains secteurs stratégiques, notamment ceux contribuant largement à l'emploi, à l'innovation, à l'investissement, ou aux exportations, la rapidité de la reprise va être déterminante sur le dynamisme global de l'économie québécoise, surtout au cours de la prochaine année. Le moment n'est sûrement pas opportun pour ajouter, de manière indue, de nouvelles réglementations sur les épaules des entreprises qui viendraient affecter leur productivité et leur compétitivité.

Dans les secteurs dont la reprise sera plus longue et difficile en raison de la nature de leurs activités, (i.e. : tourisme, culture, milieux récréatifs et sportifs, événementiels, tourisme d'affaires, secteur aéronautique et du transport, commerce de détail), il est essentiel de poursuivre et d'adapter l'appui financier et en termes d'accompagnement. Une attention devrait être portée aux entreprises qui sont d'habitude rentables et celles qui ont un rôle structurant au sein d'un écosystème, pour leur permettre de passer à travers la crise actuelle, notamment sur le plan de leurs liquidités. Il sera également essentiel de poursuivre l'intégration du numérique dans ces secteurs. Il est important par ailleurs de s'assurer que les programmes se rendent aux entreprises

¹ Selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada, 43,9 % des entreprises ont indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure d'assumer davantage de dettes au troisième trimestre de 2020 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00001-fra.htm>

qui en ont besoin et de faire attention aux entrepreneurs/entreprises qui tombent entre deux chaises.

Il est par ailleurs important de l'autre côté de stimuler et relancer l'investissement privé en misant sur des secteurs où nous avons des avantages comme l'aluminium, la forêt, l'électrification, le savoir-faire aérospatial, et ceux plus récents comme le numérique et les TIC qui contribuent à répondre aux impératifs de productivité dans l'ensemble des secteurs.

Une attention particulière devrait aussi être portée aux secteurs en lien avec le biomédical, les sciences de la vie, et l'agroalimentaire, pour développer davantage de capacités. La pandémie et la rupture des chaînes de valeur mondiales nous ont démontré l'importance d'avoir une certaine autonomie et des réserves dans plusieurs domaines. À ce sujet, le Québec gagnerait à encourager, à travers une vision à long terme, le développement d'une chaîne d'approvisionnement locale pour tout ce qui concerne les produits sanitaires et médicaux nécessaires à la protection des individus et réduisant les risques de transmission des maladies.

De plus, et alors que la transition écologique et énergétique doit se poursuivre et contribuer à la relance, le CPQ estime qu'il faut soutenir nos entreprises dans leurs efforts et dans les investissements nécessaires pour la réduction de leurs émissions de GES. Une attention particulière devrait aussi être portée aux initiatives liées à l'économie circulaire², aux filières liées à l'électrification de l'économie, aux autres énergies renouvelables et aux énergies de transition, ainsi qu'aux technologies vertes qui contribuent à réduire notre empreinte environnementale.

1.3 RÔLE STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT

Que ce soit par les investissements dans les infrastructures publiques, par les approvisionnements publics, par l'allègement réglementaire, ou d'autres initiatives, l'État peut jouer un rôle stratégique à court et long terme, son action demeure essentielle à la relance.

Au chapitre des infrastructures :

- Le soutien aux investissements pour la fluidité des transports tant pour la mobilité intérieure des personnes et des biens que pour le commerce extérieur, les chaînes logistiques, les infrastructures qui permettront de profiter d'une chaîne d'approvisionnement compétitive, participera à la qualité de la relance de l'activité.

² L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. Voir le rapport du CPQ et de ses partenaires *Économie circulaire au Québec*.

- Les investissements dans les milieux publics et privés de l'éducation et de la recherche, les projets d'investissement institutionnels municipaux à démarrage rapide, la santé, le logement social, et dans les infrastructures numériques, sont aussi nécessaires et répondent à des besoins économiques et sociaux de court et long terme.
- Les investissements dans le maintien des actifs revêtent un caractère prioritaire. Il faut rappeler que le Québec accuse un déficit de maintien évalué à 28 G\$.

Les investissements en infrastructures encouragent directement l'économie du fait même des dépenses engendrées, mais les fonds publics, en misant sur un effet réseau, peuvent soutenir la montée en échelle des entreprises et ainsi contribuer à la robustesse des économies locales. En ce sens, le CPQ croit qu'en apprivoisant de nouveaux modèles d'approvisionnement de l'octroi des contrats à la structure de financement l'État peut faire de ses dépenses un levier de croissance inclusive et durable.

L'allègement réglementaire et administratif permet aussi d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la compétitivité des entreprises et leur contribution à la relance et à la prospérité. Si le besoin d'allègement a toujours été une nécessité, il l'est encore plus aujourd'hui. Il faut pour le moins retarder l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations à moins que cela ne soit absolument nécessaire. L'allègement réglementaire permet d'ailleurs de stimuler l'économie et d'accroître la productivité sans coûts pour l'état. De plus l'État lui aussi est un employeur et ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

RECOMMANDATION 1 - Maintenir et bonifier un ensemble de mesures d'aide pour donner aux entreprises le temps de s'ajuster à leur nouvelle réalité économique et commerciale :

- 1.1. Assurer la disponibilité élargie de tests, en particulier les tests rapides, et leur utilisation optimale et mettre les entreprises privées également à contribution afin d'accélérer le processus de dépistage et de vaccination;
- 1.2. Maintenir les aides directes sur les frais fixes et octroyer des fonds complémentaires pour les secteurs dont l'arrêt des activités a été forcé et dont la reprise reste pleinement dépendante de la situation sanitaire (tourisme, culture, milieux récréatifs et sportifs, événementiels, tourisme d'affaires, secteur aéronautique, transport, commerce de détail, etc.) ;
- 1.3. Prévoir des mesures pour stimuler la demande dans les secteurs plus touchés (tel que des stratégies promotionnelles, un fonds d'investissement dans le produit touristique et pour les événements, une exonération des taxes de vente sur la restauration pour l'année 2021);

- 1.4. Augmenter le volet non remboursable des prêts pour les plus petites entreprises et pour les entreprises plus durement touchées par l'impact des mesures en place pour combattre la pandémie ;
- 1.5. Offrir des incitatifs et de l'accompagnement pour l'intégration du numérique dans tous les secteurs et assurer une présence performante des entreprises dans l'environnement numérique, non seulement pour les rendre transactionnelles, mais pour augmenter leur productivité et leurs possibilités de collaboration (on peut penser entre autres au commerce de détail, avec le numérique et omnicanal, au tourisme, à la construction avec le BIM par exemple);
- 1.6. Envisager en sus des mesures déjà annoncées, d'autres mesures pour faciliter davantage l'accès au crédit à faible taux d'intérêt, notamment pour les dépenses en capital, à des garanties de prêt pour la modernisation de l'équipement, et pour faciliter les exportations (notamment par l'entremise de IQ en collaboration avec la BDC et EDC);
- 1.7. Renforcer le soutien aux médias québécois dans les différentes communautés et régions, au regard des réalités concurrentielles liées à l'ère du numérique. Ce soutien doit inclure les médias non écrits.
- 1.8. Obliger les entreprises étrangères à s'inscrire au registre, à collecter et à remettre la TVQ sur la vente en ligne de biens physiques, comme c'est le cas pour les biens intangibles, à l'instar par exemple de l'Australie.
- 1.9. Pour ce qui est d'autres taxes spécifiques, s'assurer que toute hausse soit graduelle et prévisible, pour éviter des chocs du marché, et qu'elle soit raisonnable vis-à-vis la concurrence et en lien avec l'inflation. Par exemple, dans le cas des taxes sur le tabac, une hausse prévisible et graduelle comme l'avait recommandé le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (rapport Godbout) permet d'éviter un choc tarifaire et une recrudescence de la contrebande;
- 1.10. Mettre un terme au critère inéquitable, unique au Canada, qui bloque l'accès à la déduction pour petites entreprises (DPE) en fonction d'heures minimales rémunérées (5 500 heures) pour les secteurs des services et de la construction;
- 1.11. Alléger les exigences pour les promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées qui font face à des défis spécifiques dans le contexte où les taux d'intérêt sont extrêmement bas et que les attentes en termes de rendements futurs sont faibles, afin de leur offrir une flexibilité supplémentaire pour maintenir la viabilité de leurs régimes et de répondre à leurs enjeux en termes de liquidités;
- 1.12. Dissiper toute incertitude en lien avec des changements des dispositions actuelles concernant les clauses de différenciation dans les régimes de retraite et d'avantages sociaux;
- 1.13. S'assurer d'une bonne coordination entre les mesures d'aide fédérale et provinciale qui ne pénalise pas les entreprises.

RECOMMANDATION 2 - Améliorer les conditions d'affaires et d'investissement, notamment pour accélérer la reprise des secteurs stratégiques :

- 2.1 Prolonger les dispositions concernant l'amortissement accéléré et rendre tous les actifs amortissables à 100%, afin d'encourager la transformation technologique et l'investissement des entreprises dans tous les secteurs;
- 2.2 Miser sur la compétitivité fiscale des entreprises et rassurer les entreprises quant à l'importance ne pas alourdir leur fardeau fiscal;
- 2.3 Renforcer la compétitivité des entreprises exportatrices (dont par l'entremise de IQ en collaboration avec la BDC et EDC) et redonner au Québec un statut d'exportateur net;
- 2.4 Développer les débouchés commerciaux des exportateurs québécois dans le reste du Canada et lever les obstacles dans la perspective à long terme d'un rapprochement des chaînes de valeur à l'intérieur des frontières canadiennes;
- 2.5 Examiner les mesures pertinentes à mettre en place visant à dynamiser l'écosystème du financement public pour les entreprises québécoises déjà cotées en bourse et pour faciliter l'inscription en bourse (mise en place d'une forme renouvelée d'un régime d'épargne-actions);
- 2.6 Poursuivre les efforts d'allègement réglementaire et administratif et s'assurer du respect de la règle du « un pour un » en matière de nouvelles réglementations;
- 2.7 Développer, au sein de l'administration gouvernementale, une culture de facilitateur et d'accompagnateur des entreprises pour qu'elles puissent plus facilement se conformer aux différentes réglementations existantes;
- 2.8 Éliminer les conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, telle que celles consistant à effectuer un transfert complet (et non partiel) de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente. Il serait pertinent aussi que le gouvernement du Québec s'entende avec le gouvernement fédéral afin que la législation fiscale à l'égard du transfert d'entreprise soit rapidement harmonisée.

RECOMMANDATION 3 - Faire de la lutte aux changements climatiques un axe économique favorable à l'investissement, à la compétitivité des entreprises et à la croissance des PME :

- 3.1 S'assurer que les mesures du Plan pour une économie verte 2030 soient plus efficaces et accessibles pour les entreprises que par le passé, notamment pour subventionner des projets d'investissements de réduction de leur empreinte carbone;
- 3.2 Offrir des incitatifs pour encourager les entreprises à innover afin d'introduire des initiatives vertes et rentabiliser les investissements requis en ce sens dans tous les secteurs et de façon particulière dans les secteurs stratégiques comme l'aéronautique (i.e. avion vert), l'aluminium et les ressources naturelles (forêt, mines), le développement des technologies vertes, ou la commercialisation et l'acquisition d'innovation environnementale;
- 3.3 Bonifier le Plan pour une économie verte de mesures de soutien aux initiatives en lien avec l'économie circulaire - avec, entre autres, une industrie du recyclage toujours plus

- efficace, et une plus grande symbiose industrielle sur le plan sectoriel ou sur le plan régional;
- 3.4 Renforcer le soutien financier dans le secteur des transports collectifs, incluant le transport collectif interrégional. Une des façons pour y arriver consiste dans le financement d'une partie des coûts d'exploitation;
 - 3.5 Garder le cap sur les cibles fixées dans la Politique de mobilité durable, encourager les projets d'expansion du transport collectif tels que les extensions possibles du REM et s'assurer que le transport collectif soit attractif (par exemple de par la fréquence, l'accès à des stationnements incitatifs ou autres);
 - 3.6 Faire progresser rapidement le projet de la gare du REM de l'aéroport de Montréal-Trudeau, le prolongement du REM entre la gare de train de Dorval et l'aéroport Montréal-Trudeau et le réseau structurant de Québec.
 - 3.7 Maintenir et bonifier les programmes de développement du transport intermodal, et d'efficacité énergétique dans le secteur du transport de marchandises (notamment le programme écocamionnage, le PETMAF et le PREGTI³), et examiner les mesures à mettre en place pour des circuits courts de livraison ce qui, en sus des bénéfices environnementaux, peut bénéficier à l'achat local.
 - 3.8 Encourager l'acquisition de véhicules admissibles dans le cadre de la norme VZE pour les flottes de véhicule des entreprises et des véhicules de fonction, en tenant compte aussi des besoins en bornes de recharge;
 - 3.9 Renforcer les efforts en termes d'efficacité énergétique notamment dans le domaine du bâtiment (enveloppe thermique des édifices ; mesures de soutien pour la rénovation éco énergétique, et en particulier pour le parc locatif);
 - 3.10 En sus du soutien aux filières liées à l'électrification de l'économie, soutenir le développement d'autres énergies renouvelables (notamment le GNR, la biomasse, la biométhanisation et l'hydrogène) et continuer d'utiliser notre hydroélectricité comme un facteur de développement économique et d'avantage concurrentiel pour nos entreprises. Cette approche se veut complémentaire avec le principe défendu par le CPQ quant à l'utilisation de la bonne énergie pour le bon usage.

RECOMMANDATION 4 - L'État doit jouer un rôle stratégique à court et long terme, car son action est essentielle à la relance :

- 4.1 Miser sur un mode d'octroi des contrats publics qui prenne en compte adéquatement des notions de qualité, de performance environnementale, de valeur et de durabilité des ouvrages, et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser quasi

³ Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF), programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI)

systématiquement le plus bas soumissionnaire (i.e. intégrer des critères environnementaux, évaluation à l'échelle du cycle de vie, coût total de possession);

- 4.2 Favoriser l'innovation et les modes alternatifs d'octroi de contrat, de même que la participation des PME et l'achat local, dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics.⁴ Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées ce qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé. Cela est vrai pour les infrastructures, mais également dans d'autres domaines;
- 4.3 Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes, et en santé, favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies ;
- 4.4 Veiller au développement d'une chaîne d'approvisionnement local dans le secteur biomédical.

2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST EN PLEINE TRANSFORMATION, LES BESOINS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL HUMAIN SONT GIGANTESQUES

La disponibilité et la gestion des ressources humaines vont rester un défi de taille pour les entreprises. La difficulté des entreprises à trouver les compétences nécessaires à leur modèle d'affaires va subsister malgré la crise, ce qui sera un frein à la reprise.

En raison du déclin démographique, particulièrement le vieillissement de la population et la diminution du nombre de naissances, le Québec sera en déficit de travailleurs au moins jusqu'en 2030. La crise actuelle n'a pas vraiment changé ces perspectives malgré son impact inégal sur les différents secteurs.

Il est à souligner que le taux de chômage de certaines régions est passé sous le 7% en décembre, ce qui a ramené à l'avant-plan la rareté de main-d'œuvre surtout pour les travailleurs ayant une formation postsecondaire. Le taux d'activité a fléchi aussi depuis le mois d'octobre (64,7 % en septembre à 63,8 % en décembre 2020).

Dans la nouvelle réalité de l'organisation du travail, le télétravail donne lieu à de nouveaux enjeux pour les employeurs dans la gestion des ressources humaines. La crise a également mis en lumière d'importantes lacunes (tant chez les personnes en emploi que celles à la recherche de travail) en matière de littératie, de numératie et de compétences numériques.

⁴ On peut noter à cet égard que, selon une étude du CIRANO soumise dans le cadre des propositions pour la relance, d'un point de vue budgétaire, il est intéressant de s'approvisionner auprès de producteurs québécois tant que la différence, en pourcentage, entre le prix de leurs produits et celui des produits importés n'excède pas 17%. http://consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomiq/Propositions/RelanceEconomiq_CIRANO_Richelle_Thibaudin.pdf

Tous ces changements mettent à l'épreuve les compétences et capacités managériales des entrepreneurs et des gestionnaires pour trouver des solutions.

La question du capital humain risque aussi d'être un enjeu encore plus important si la cohorte d'étudiants qui devait arriver sur le marché du travail prend du retard à cause de l'impact du COVID ou si les compétences nécessaires acquises sont moins au rendez-vous étant donné les drapeaux rouges qui se lèvent sur un recul au chapitre de la réussite scolaire et du risque de décrochage scolaire accru à tous les niveaux.

La justesse avec laquelle les enjeux de main-d'œuvre vont être traités est cruciale pour réussir la relance et pour gagner en productivité.

À l'occasion de sa dernière mise à jour économique, le gouvernement du Québec a prévu une somme de près de 459 millions de dollars sur trois ans pour le développement du capital humain. Il s'agit d'un investissement substantiel et fort apprécié. Néanmoins, les besoins d'investissements liés à la gestion des ressources humaines et au développement du capital humain sont devenus gigantesques. D'autres sommes pourraient être requises. Entre autres, l'intégration technologique et la numérisation accélérée de l'économie impliquent le développement de compétences à la fois transversales et spécialisées. Les gains de productivité et l'intégration des technologies ne peuvent se faire sans des investissements en formation

Face à ces différents défis, il faudrait donc travailler sur tous les fronts : s'assurer de l'intégration au travail de tous les travailleurs disponibles et des personnes éloignées du marché du travail, augmenter les volumes d'immigration, et accélérer la formation de ceux et celles qui n'ont pas les compétences requises pour occuper un emploi dans le cadre d'un marché du travail en pleine mutation.

RECOMMANDATION 5 – Investir dans le capital humain :

- 5.1 Offrir aux entreprises un incitatif et les ressources nécessaires à l'amélioration des compétences des travailleurs, notamment dans le cadre du virage numérique, et à la formation en entreprise à l'instar du Fonds de 15 M\$ pour la formation des employés existants dans le secteur des TI (un « PARAF + » pour les personnes en emploi);
- 5.2 Accroître les possibilités de formation afin de répondre aux besoins urgents créés ou mis en évidence par la pandémie, notamment en littératie, numératie et en compétences numériques à la fois en entreprise et pour les chômeurs, en compétences managériales, ainsi que les formations de courte durée (telles le COUD);
- 5.3 Défisicaliser les heures de formation (cotisations patronales sur la masse salariale), afin d'offrir un incitatif aux entreprises pour investir dans les dépenses en formation;
- 5.4 Miser davantage sur une immigration économique permanente et temporaire conforme aux besoins du marché du travail, sur l'apport particulier des étudiants étrangers autant pour en attirer davantage que pour les retenir, assouplir les exigences et accélérer le traitement des demandes du programme des travailleurs étrangers temporaires;

- 5.5 Soutenir davantage les employeurs pour l'intégration de différents groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les personnes issues des Premières Nations, judiciairisées, en situation de handicap, jeunes ou immigrantes;
- 5.6 Continuer d'encourager le prolongement de la vie active des travailleurs d'expérience avec des incitatifs notamment pour les employeurs;
- 5.7 Faciliter la reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences des individus, notamment des personnes immigrantes;
- 5.8 Accentuer la promotion des domaines en demande, notamment les formations professionnelles et techniques, les domaines scientifiques et technologiques et les métiers de la construction, et dans ce dernier cas en faciliter l'accès; il faut par ailleurs s'assurer d'une bonne identification des métiers et professions en demande;
- 5.9 Augmenter les dispositifs de dialogue entre les milieux de l'éducation et les entreprises afin d'engager une approche proactive et stratégique sur l'évolution des métiers et des compétences et sur les opportunités de collaborations favorables à la réduction de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée;
- 5.10 Assouplir les règles en lien avec le traitement fiscal par Revenu Québec du remboursement par un employeur d'interventions médicales au privé de l'employé pour accélérer son retour en emploi. Cette mesure qui était déjà réclamée dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre est encore plus nécessaire dans le contexte des retards prévus dans les chirurgies et différentes autres interventions médicales.

Poursuivre les investissements dans le système d'éducation à tous les niveaux en orientant les stratégies notamment vers :

- 5.11 La réussite scolaire des jeunes;
- 5.12 La poursuite des investissements au niveau de l'enseignement supérieur pour combler le sous-financement des universités qui semble perdurer et permettre aux institutions collégiales et universitaires de remplir leurs missions et répondre aux différents besoins de formation des jeunes et des moins jeunes;
- 5.13 L'optimisation de l'apport des écoles privées en complémentarité avec les écoles publiques pour répondre aux besoins selon les réalités démographiques des différentes régions;
- 5.14 Une réponse aux besoins infrastructurels en éducation dans les secteurs public et privé;
- 5.15 Une plus grande mise à contribution de la philanthropie et de l'action des organismes communautaires en faveur des institutions d'enseignement et de la réussite éducative.

3. L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE POUR UNE ÉCONOMIE PLUS PRODUCTIVE ET PLUS INNOVANTE

3.1 INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE : IL FAUT PASSER À UN AUTRE NIVEAU

Sans être forcément technologique, l'innovation, qui va de la R-D jusqu'à la commercialisation, a en général besoin des supports des nouvelles technologies numériques pour répondre aux cycles de plus en plus courts de l'Innovation, pour la différenciation des nouveaux produits, pour profiter de l'intelligence artificielle, inscrire sa proposition dans l'Économie de la donnée, le tout pour s'assurer d'investissements rentabilisés.

Cela signifie que la capacité du Québec d'innover et d'installer les innovations dans l'économie et sur le marché dépend d'une dynamique préalable en matière d'intégration technologique, ce qui comprend les investissements en capital humain.

L'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle progressent dans les entreprises dans tous les secteurs de l'économie. Cependant, au Canada et au Québec, il est reconnu un relatif retard par rapport aux autres économies développées. À titre indicatif, et pour l'année 2017, le nombre de robots industriels s'élevait à 346 pour 10 000 employés en Allemagne, à 228 aux États-Unis et à 165 au Canada, derrière la France qui en comptait 177⁵.

La crise économique de la COVID-19 a bousculé l'organisation du travail et la forme des organisations. Elle a également fragmenté les chaînes de valeurs et remis en cause le fonctionnement de pans entiers de l'économie. Après une telle crise, les gains de productivité, qu'ils passent par la montée en gamme de produits ou par la restructuration des coûts, constituent une condition sine qua non pour que l'économie québécoise se repositionne dans un marché en pleine reconfiguration, retrouve son potentiel et assure le niveau de vie des Québécois. Sans être garantes de performance économique et de productivité, l'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle sont devenues essentielles pour pouvoir participer au jeu de la nouvelle économie. C'est une exigence provenant autant de la demande que de la concurrence mondiale.

L'outil numérique s'est aussi révélé comme un instrument de résilience économique et sociale important depuis le début de la crise, la nécessité pour les entreprises et les organisations d'investir davantage pour l'automatisation et la robotisation relève de la flexibilité aujourd'hui requise dans une économie de plus en plus distancée, une économie de plus en plus « sans contact » et qui évolue au rythme de l'information.

⁵ Nouvelles technologies : la robotisation progresse - Un regard économique sur un phénomène mondial, Desjardins Études économiques, Septembre 2016, <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/per0916f.pdf>

3.2 DANS LE DOMAINE DES SERVICES, L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE PROGRESSE ENCORE LENTEMENT

Dans le domaine des services, l'intégration technologique progresse encore lentement, alors que c'est précisément dans les services que des gains de productivité sont à réaliser. Les réseaux et des plateformes numériques s'appliquent de manière généralisée dans toutes les sphères de l'économie. Alors que les plus grandes organisations ne sont plus à convaincre, les plus petites doivent mieux s'inscrire dans cette nouvelle réalité.

Pour se traduire en gains de productivité, l'intégration des technologies doit être accompagnée d'investissement en formation. D'ailleurs, il semble que les obstacles à l'automatisation/robotisation dans les organisations relèvent notamment d'une trop lente réorientation du capital humain et d'un soutien insuffisant à l'intégration technologique.

Notons que, bien que cela puisse considérablement varier d'une entreprise à l'autre, le coût des investissements dans la numérisation pour l'entreprise pourrait être bien plus conséquent au niveau des ressources humaines (formation du personnel, adaptation organisationnelle, expertise en sécurité, etc.) qu'au niveau des équipements en tant que tels.

D'ailleurs, on passe trop souvent sous silence l'enjeu de la gestion du changement lorsque surviennent des investissements technologiques ou autres et donc la nécessité que le management soit bien préparé aussi. Les multiples programmes de formation devraient comporter des initiatives pour la formation des gestionnaires et de gestion du changement.

3.3 IL FAUT POSITIONNER LES CHAMPIONS QUÉBÉCOIS SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Dans le contexte où l'économie numérique s'est installée au cours des dernières années avec une tendance favorable à la *Big Tech*, le positionnement favorable dont bénéficie le Québec sur plusieurs créneaux comme les énergies et technologies vertes ou sur l'intelligence artificielle doit être nourri de leviers financiers et d'ambitions commerciales d'envergure mondiale.

Le Québec se positionne plutôt bien sur divers champs scientifiques et technologiques, mais doit développer une capacité de monter en échelle, afin que l'innovation québécoise puisse accéder au marché mondial, participer plus fortement au dynamisme économique de la province et augmenter son attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers.

RECOMMANDATION 6 - Miser sur l'innovation et l'intégration technologique

- 6.1 Bonifier et adapter les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D afin de motiver davantage la prise de risque et d'améliorer leur efficacité à répondre aux objectifs poursuivis notamment en termes d'innovation; faire passer le taux du crédit RS-DE de 14% à 17,5% et assouplir les critères notamment pour l'innovation de produits. Une telle bonification est d'autant plus importante dans un contexte de forte incertitude et de manque de liquidités. Considérer aussi rendre admissibles les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau »;

- 6.2 Élargir les dépenses admissibles aux incitatifs à la R-D pour prendre en compte 1) les dépenses liées à la commercialisation ; 2) la R-D en robotisation et dans le numérique;
- 6.3 Bonifier le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (« C3i ») dans le but de stimuler les projets d'investissement visant à moderniser les entreprises et à les encourager à effectuer un virage numérique;
- 6.4 Élargir la portée du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques (CDAE) pour les entreprises non nécessairement spécialisées, mais utilisant largement ces technologies, dont le manufacturier intelligent;
- 6.5 Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche (en particulier augmenter le taux de crédit d'impôt relié aux projets de recherches précompétitives réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche);
- 6.6 Augmenter les partenariats publics-privés en R-D et en processus d'innovation sur des champs scientifiques et technologiques stratégiques et des projets mobilisateurs;
- 6.7 S'assurer que les critères d'octroi de financement des organisations comme Investissement Québec soient flexibles et stratégiques avec un minimum de bureaucratie et de délais.
- 6.8 Accélérer le branchement d'internet haute vitesse et des réseaux cellulaires partout au Québec pour que l'accélération de l'innovation et l'intégration technologique puissent être opérées dans toutes les régions, et ce, en accentuant les efforts pour l'accès aux infrastructures et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

4. L'ÉTAT DOIT SE MODERNISER ET DEMEURER RESPONSABLE

4.1 LES DETTES EXCESSIVES SONT SOURCES D'INSTABILITÉS

Le poids de la dette dans l'économie québécoise a augmenté avec les mesures mises en place afin de soutenir une économie mise à l'arrêt et une diminution en parallèle des revenus. Le ratio de la dette brute au PIB au Québec a bondi au-dessus de 50 % et ne pourra vraisemblablement pas descendre assez rapidement pour respecter les dispositions de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Même si la situation au Québec est loin d'être catastrophique ou unique, l'endettement public a pris une nouvelle ampleur qui, considérant l'incertitude toujours latente sur la reprise économique et les défis en lien avec la démographie, doit être surveillée pour éviter à terme toute dégradation de sa cote de crédit. Une telle dégradation entraînerait des paiements d'intérêt augmentés et pénaliserait la capacité de l'État à dépenser pour répondre à des besoins publics essentiels.

En finançant la gestion de la crise pandémique, les gouvernements ont joué leur rôle d'assureur de façon magistrale. Cette crise a mis en évidence l'importance de disposer d'une marge de manœuvre financière et d'une capacité d'emprunt assez confortable pour que l'État

puisse supporter la cohésion sociale et économique en cas d'instabilité et éviter d'importants dérapages, autrement plus coûteux à financer pour s'en relever.

Intrinsèque à la mission de l'État, ce rôle d'assureur pourrait rester important au cours des prochaines années.

De plus, les suites de la crise pandémique ne sont pas encore certaines et la croissance de l'endettement, malgré sa nécessité avérée pour maintenir la tête de l'économie hors de l'eau, pourrait influencer à plus long terme le positionnement fiscal du Québec, alors que le Québec compte parmi les juridictions où la pression fiscale est la plus lourde. La reconfiguration économique en cours pourrait se traduire par une fragilité économique, du côté des ménages comme du côté des entreprises. Dans ce contexte, le fardeau fiscal doit, dans le pire des cas, rester stable. Tel que mentionné ci-dessus, la croissance des revenus autonomes devrait provenir d'une reprise de l'activité économique et d'une relance solide sur la base d'une plus grande compétitivité et productivité de nos entreprises.

4.2 LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA PERSPECTIVE DE RÉDUIRE LA DETTE DU QUÉBEC RESTENT PARMIS LES PRÉCEPTES D'UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE

Le Québec a su s'outiller de mécanismes tels que la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire* pour contenir les finances publiques dans un cadre pensé à long terme. Selon le CPQ, les principes et les mécanismes de ces lois restent adéquats, même si la crise pandémique peut impliquer d'en desserrer certaines exigences, notamment le délai pour le retour à l'équilibre budgétaire.

Rien n'a changé sur la nécessité de contrôler le poids de la dette. Le Québec doit donc garder le cap sur les objectifs d'assainissement financier prévus par les principes et mécanismes du Fonds des générations.

Ce fonds a précisément été créé pour structurer à long terme la réduction de la dette publique et éviter le financement à crédit de l'épicerie. Le Québec doit se féliciter de disposer d'un instrument axé sur la réduction progressive, mais programmée de la dette publique. En effet, la tentation d'une dette alourdie place les Québécois face aux risques de dépenses de programme coupées par la montée du service de la dette⁶, les possibilités de politiques d'austérité et d'augmentation du fardeau fiscal défavorables à l'économie, à l'épargne et à l'investissement. C'est un scénario à éviter.

⁶ Malgré la faiblesse des taux d'intérêt, le taux moyen appliqué sur la dette du Québec est de 3,25 %. Ainsi, le service de la dette augmentera d'environ 22 % sur les trois ans selon la dernière mise à jour économique du gouvernement du Québec (novembre 2020).

4.3 L'ÉTAT DOIT RESTER ENGAGÉ DANS SA MODERNISATION

Comme dans la plupart des pays occidentaux, le Québec doit gérer les conséquences de la crise pandémique dans le contexte où la démographie continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses publiques et à la baisse sur la performance globale de l'économie. Ainsi, les besoins en santé étaient déjà croissants avant même que la pandémie place le système de santé sous pression. De plus, malgré son accélération récente, le rythme des investissements dans les infrastructures publiques ne rejoint pas encore celui qui est suggéré par la croissance des besoins.

De plus, la croissance des revenus autonomes du gouvernement du Québec pourrait pendant un certain nombre d'années être limitée par une économie en transition. Des marges de manœuvre financières devront être libérées par des changements et par l'innovation dans les modes d'opération et par une modernisation globale et tangible de l'appareil gouvernemental. Cette modernisation doit être animée par la même intention qui a motivé l'adoption du projet de loi 66, *Loi concernant l'adoption de certains projets d'infrastructure* : l'action de l'État, dans sa structure comme dans ses politiques, doit donner une impulsion au développement économique et au progrès social en misant sur l'efficacité et l'agilité. Cela passe aussi par le biais de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*.

4.4 STABILISATION DES FINANCES PUBLIQUES EN PORTANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Les dépenses en santé et en services sociaux sont le plus gros poste de dépenses (44 % des dépenses de portefeuille). Leur croissance dépasse celle des revenus publics et devrait rester soutenue au cours des prochaines années sous l'effet du vieillissement de la population et de la demande conséquente de soins de longue durée, des pressions pour l'augmentation des effectifs dans le système de santé ou encore de la croissance des coûts des médicaments, des équipements, et des ressources additionnelles requises le temps de la pandémie de Covid-19.

Le financement du système de santé va indéniablement passer par une efficacité globalement augmentée : il faudra notamment réduire les sources de contingentement, identifier minutieusement les réductions possibles des coûts ainsi que solliciter les capacités et la mise à contribution de toutes les complémentarités des acteurs publics, privés et sociaux.

La crise pandémique a en effet rappelé les capacités restreintes et les fragilités du système de santé. Elle a aussi brutalement démontré l'impact de la santé sur la stabilité socio-économique.

Le dépassement des capacités sanitaires du Québec lié à la propagation du virus a été le facteur premier justifiant le ralentissement, voire l'arrêt, de secteurs d'activité. Si notre économie peut progressivement s'adapter à des relations plus distancées, l'effort de cette adaptation risque d'être inutile si le système de santé n'a pas les moyens de contenir les vagues de la pandémie.

Pour le CPQ, le rétablissement progressif et la stabilisation des finances publiques passent essentiellement par une réforme du système de santé.

RECOMMANDATION 7 - Soutenabilité des finances publiques et rôle stratégique de l'état

Relancer un plan ambitieux de modernisation de l'État en misant sur :

- 7.1 Une numérisation des services publics qui priorise une baisse des coûts et une plus grande efficacité des services administratifs;
- 7.2 Une politique d'approvisionnement davantage orientée vers l'achat local (dans le respect des règles de libre-échange) et vers des produits et des services innovants;
- 7.3 La définition d'objectifs de performance et l'évaluation permanente et continue des organismes et des programmes;
- 7.4 La multiplication des Partenariats publics privés et des modèles innovants de financement et de réalisation des infrastructures;
- 7.5 La réouverture et la pérennité du programme immigrant investisseur du Québec (PIIQ) qui permet l'injection de capitaux étrangers dans l'économie du Québec pouvant contribuer à la prospérité et au financement de PME.

Ouvrir un chantier pour le renforcement du système de santé et des soins de longue durée et la durabilité de son financement, la pandémie nous a d'ailleurs rappelé les fragilités du système malgré les dépenses importantes qui lui sont consacrées :

- 7.6 Optimiser l'apport de tous les acteurs publics, privés et sociaux;
- 7.7 Placer des mécanismes et des politiques favorables à la décentralisation, la responsabilisation et la concurrence;
- 7.8 Miser sur les nouvelles technologies pour réduire les coûts et accélérer l'efficacité des soins (télémédecine);
- 7.9 S'assurer d'une intégration des innovations en santé qui soit plus rapide et plus simple.
- 7.10 Renforcer les budgets publics dans le maintien à domicile ;
- 7.11 Accroître l'offre de services variables et évolutifs permettant le maintien à long terme d'un usager dans son milieu de vie ;
- 7.12 Déployer des leviers financiers pour le développement de logements de qualité accessibles pour les aînés.

Le CPQ réitère finalement son appui au Fonds des générations comme prévu par la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Concernant les finances publiques, vu le caractère exceptionnel actuel, le CPQ estime que le délai pour le retour à l'équilibre budgétaire comme prévu par *la loi sur l'équilibre budgétaire* pourrait être retardé.

CONCLUSION

Après une première année de crise, le comportement du coronavirus reste assez imprévisible. Les gouvernements doivent orchestrer la stabilisation sociale et économique avec un niveau de risque sanitaire encore très élevé et déterminant sur la durée de la crise.

Malgré cette incertitude, le Québec peut, sans aucun doute, se placer sur la voie d'une croissance solide, inclusive et durable, si l'État et les acteurs socio-économiques restent centrés et mobilisés sur les fondamentaux de l'entrepreneuriat, de l'innovation, de l'éducation et de la formation, en s'assurant d'arbitrages judicieux en matière d'infrastructures, en gardant un œil attentif sur la soutenabilité des finances publiques et en restant guidé par les impératifs environnementaux.

Pour s'éloigner des risques de récessions et développer les capacités d'investir dans la résilience de l'économie, il faudra gagner substantiellement en productivité. Au cours des prochaines années, l'investissement va ainsi être salvateur et tous les points de croissance seront à prendre, surtout dans le contexte actuel, marqué par de profondes transformations dans le travail et dans son rapport à la technologie.



CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

1010, RUE SHERBROOKE OUEST | BUREAU
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R7 | 510

514 288-5161 OU 1 877 288-5161

CPQ.QC.CA
